# Enquête publique

L'Administration communale d'Icogne soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire suivante déposée par :

| | |
|---|---|
| Requérant : | Immo2A SA, Conthey |
| Auteur des Plans : | A-PK Architecture Sàrl, Place du midi 46, Sion |
| Nature du projet : | Construction de deux villas mitoyennes avec garages en résidences principales et installation d'une PAC air-eau avec panneaux solaires photovoltaïques |
| Situation : | Parcelle n°1173, Plan n°10, lieu-dit «Le Po» |
| Zone à bâtir: | Zone d'habitation familiales |
| Coordonnées : | 2'600'211 / 1'126'442 |
| Propriété de : | Madame Samata Claire Blondin |
| Dérogation : | Art. 19 LcAT zones |

N° du dossier pour consultation eConstruction : cbf10ed5

Le dossier est consultable sur la plateforme eConstruction ou auprès de l'administration communale, les jours ouvrables de 14h00 à 16h30. Les oppositions et réserves de droit privé éventuelles motivées, en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) à la Commune d'Icogne, Route de la Bourgeoisie 7, 1977 Icogne, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.
Nous vous rappelons que seul la publication sur la plateforme eBO fait foi, la présente étant seulement informative.

Icogne, le 30.10.2026

**L'Administration Communale**